



### Le suffrage universel

*Au nom du gouvernement provisoire, Lamartine présente aux Français la nouveauté du suffrage universel.*

[...] Nous avons hâte de remettre la République à la nation. La loi électorale provisoire que nous avons faite est la plus large qui, chez aucun peuple de la Terre, ait jamais convoqué le peuple à l'exercice du suprême droit de l'homme, sa propre souveraineté. L'élection appartient à tous sans exception. À dater de cette loi, il n'y a plus de prolétaires en France. Tout Français en âge viril est citoyen politique. Tout citoyen est électeur. Tout électeur est souverain. Le droit est égal et absolu pour tous. Il n'y a pas un citoyen qui puisse dire : « Tu es plus souverain que moi ! ». Contemplez votre puissance, préparez-vous à l'exercer, et soyez dignes d'entrer en possession de votre règne. Le règne du peuple s'appelle la République. Si vous nous demandez quelle république nous entendons par ce mot, et quels principes, quelle politique, quelles vertus nous souhaitons aux républicains que vous allez élire, nous vous répondrons : regardez le peuple de Paris et de la France depuis la proclamation de la République.

Le peuple a combattu avec héroïsme. Le peuple a triomphé avec humanité. Le peuple a réprimé l'anarchie dès la première heure ! Le peuple a brisé de lui-même, aussitôt après le combat, l'arme de sa juste colère. Il a brûlé l'échafaud. Il a proclamé l'abolition de la peine de mort contre ses ennemis.

Alphonse de Lamartine, Déclaration du gouvernement provisoire le 17 mars 1848, *Oeuvres complètes*, t. 39, 1863.

### « Le droit d'insurrection aboli par le droit de suffrage »

*En mai 1850, les députés discutent de la proposition de loi du parti de l'Ordre consistant à conditionner le suffrage universel à une domiciliation fixe de plus de trois ans.*

Dissoudre les animosités, désarmer les haines, faire tomber la cartouche des mains de la misère [...] ; en un mot, inspirer aux masses cette patience forte qui fait les grands peuples, voilà l'œuvre du suffrage universel ! [...] Il y a dans l'année un jour où le plus imperceptible citoyen participe à la vie immense du pays tout entier, où la plus étroite poitrine se dilate à l'air des grandes affaires publiques. (*Rire à droite.*) Il y a, dis-je, dans l'année un jour où le plus faible sent en lui la grandeur de la souveraineté nationale, où le plus humble sent en lui l'âme de la patrie ! [...] Qu'est-ce que tout cela ? C'est la fin de la violence, c'est la fin de la force brutale, c'est la fin de l'émeute [...] ; c'est le droit d'insurrection aboli par le droit de suffrage. (*Approbation à gauche.*) [...] Messieurs, cette loi construit tout un système de formalités et de délais qui entraîne des déchéances ; elle est pleine de pièges et de pièges où se perdra le vote de trois millions d'hommes ! Elle viole, ceci résume tout, elle viole ce qui est antérieur et supérieur à la Constitution : la souveraineté de la nation ! (*Bravos à gauche.*) [...] Elle fait gouverner féodalement trois millions d'exclus par six millions de privilégiés (Nouvel assentiment à gauche.) ; elle institue des îlots, fait monstrueux.

Victor Hugo, Discours à l'Assemblée nationale, 21 mai 1850.

1. Esclave dans la cité antique de Sparte.

La masse des ouvriers était des ouvriers des ateliers nationaux qui se battaient en criant "Vive la République démocratique et sociale". Les proclamations de l'Assemblée Nationale reconnaissent que ces insurgés étaient des malheureux travailleurs, égarés par le manque de travail, par la misère et la faim. Ce qui a déterminé l'insurrection, c'est la dissolution subite des ateliers nationaux, c'est l'irritation de ces travailleurs dont le dévouement et le courage avaient exécuté la révolution de février, à qui le gouvernement provisoire avait prodigué les éloges et les promesses, et qui se voyaient maintenant exposés à mourir de faim avec leurs femmes et leurs enfants. On prétend que les insurgés voulaient l'anarchie, le pillage, le viol, l'abolition de la famille et de la propriété ; mais c'est une abominable calomnie ! Ces malheureux inscrivaient sur leurs drapeaux "Respect à la propriété" Et leur cri général était "Mourir d'une balle plutôt que de la faim"

Extrait du journal socialiste *Le Populaire*, 9 juillet 1848

« Pour faire le bien du pays, il n'est pas besoin d'appliquer de nouveaux systèmes ; mais de donner, avant tout, confiance dans le présent, sécurité dans l'avenir. Voilà pourquoi la France semble vouloir revenir à l'empire. Il est néanmoins une crainte à laquelle je dois répondre. Par esprit de défiance, certaines personnes se disent : l'Empire, c'est la guerre, moi je dis : l'Empire, c'est la paix. (...) »

J'ai, comme l'Empereur, bien des conquêtes à faire. Je veux, comme lui, conquérir à la conciliation les partis dissidents et ramener dans le courant du grand fleuve populaire les dérivations hostiles qui vont se perdre sans profit pour personne. Je veux conquérir à la religion, à la morale, à l'aisance, cette partie encore si nombreuse de la population qui, au milieu d'un pays de foi et de croyance, connaît à peine les préceptes du Christ ; qui, au sein de la terre la plus fertile du monde, peut à peine jouir de ses produits de première nécessité. (...)

Nous avons, en face de Marseille, un vaste royaume à assimiler à la France. (...) Voilà comment je comprendrais l'Empire, si l'Empire doit se rétablir. Telles sont les conquêtes que je médite, et vous tous qui m'entourez, qui voulez, comme moi, le bien de notre patrie, vous êtes mes soldats. »

Extraits du discours de Bordeaux de Louis-Napoléon Bonaparte, 9 octobre 1852, Bouquot, Imprimeur de la Préfecture, Troyes.

	Abstention	Oui / Candidats officiels	Non / Opposition
Plébiscite, 1851 (sur le rétablissement du suffrage universel)	1 692 000	7 439 000	646 000
Élections législatives, 1852	3 613 000	5 218 000	811 000
Plébiscite, 1852 (sur l'instauration de l'Empire)	2 049 000	7 824 000	253 000
Élections législatives, 1857	3 372 000	5 471 000	665 000
Élections législatives, 1863	2 714 000	5 308 000	1 954 000
Élections législatives, 1869	2 291 000	4 438 000	3 355 000
Plébiscite, 1870 (sur les réformes libérales)	1 875 000	7 358 000	1 570 000

# Le PRÉSIDENT de la République

## DECRIÈTE :

### ART. 1.

L'assemblée nationale est dissoute.

### ART. 2.

Le Suffrage universel est rétabli. La loi du 31 mai est abrogée.

### ART. 3.

Le Peuple français est convoqué dans ses comices à partir du 14 décembre jusqu'au 21 décembre suivant.

### ART. 4.

L'Etat de siège est décrété dans l'étendue de la 1<sup>e</sup> division militaire.

### ART. 5.

Le Conseil d'Etat est dissous.

### ART. 6.

Le Ministre de l'intérieur est chargé de l'exécution du présent décret.

Fait au Palais de l'Elysée, le 2 décembre 1851.

**LOUIS-NAPOLEON BONAPARTE.**

« Pour moi, messieurs, il y a cinq conditions qui constituent ce que j'appelle le nécessaire en fait de liberté. La première est celle qui est destinée à assurer la sécurité du citoyen. Il faut que le citoyen repose tranquillement dans sa demeure, et parcoure toutes les parties du territoire sans être exposé à aucun acte arbitraire. (...) »

Il faut en effet que le citoyen veille sur la chose publique, pour cela, il faut qu'il y pense, et il ne faut pas qu'il y pense seul, car il n'arriverait ainsi qu'à une opinion individuelle ; il faut que ses concitoyens y pensent comme lui ; il faut que tous ensemble échangent leurs idées, et arrivent ainsi à produire cette pensée commune qu'on appelle l'opinion publique. Or, cela n'est possible que par la presse. Il faut donc qu'elle soit libre. (...) »

Mais, lorsque cette opinion se produit, elle ne doit pas demeurer un vain bruit, et il faut qu'elle ait un résultat. Pour cela il faut que des hommes choisis viennent l'apporter ici au centre de l'Etat, cela suppose la liberté des élections. (...) »

Quand ces élus, mandataires de l'opinion publique, chargés de l'exprimer, sont réunis ici, il faut qu'ils puissent, d'une liberté complète (...), il faut qu'ils puissent, à temps, opposer un utile contrôle à tous les actes du pouvoir (...). C'est là la liberté de la représentation nationale ; et cette liberté est, selon moi, la quatrième des libertés indispensables. Enfin, vient la dernière, (...), dont le but est celui-ci : c'est de faire que l'opinion publique, bien constatée ici à la majorité, devienne la directrice de la marche du gouvernement. »

Discours d'Adolphe Thiers, *Le Moniteur universel*, 12 janvier 1864.